ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

profanation de la stèle en mémoire d'Ilan Halimi

Question au Gouvernement n° 260

Texte de la question

PROFANATION DE LA STÈLE EN MÉMOIRE D'ILAN HALIMI

M. le président. La parole est à Mme Laurianne Rossi, pour le groupe La République en marche.

Mme Laurianne Rossi. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, c'est avec profondément de tristesse, de colère et d'indignation que je m'exprime devant vous. La haine a une nouvelle fois frappé notre République en plein cœur.

Le 1er novembre dernier, des agents municipaux de la ville de Bagneux ont découvert la stèle érigée à la mémoire d'Ilan Halimi vandalisée, souillée, recouverte d'inscriptions à caractère antisémite. Une nouvelle profanation après celle de 2015 – et toujours le même sentiment de révolte depuis ce jour de 2006 où le jeune Ilan Halimi était retrouvé sans vie, victime de la barbarie de ses ravisseurs.

Hier, j'étais aux côtés de nombreux élus et des habitants de Bagneux. Nous étions rassemblés, unis, pour installer une nouvelle stèle et, par ce geste, condamner catégoriquement cette nouvelle insulte à la mémoire d'Ilan Halimi, à la communauté juive et aux valeurs républicaines.

Notre message est clair : de tels actes sont intolérables. Les préjugés, la division et le rejet de l'autre n'ont pas leur place dans notre pays. Ce cancer qui gangrène notre vivre ensemble jusqu'à remettre en cause le fondement même de notre pacte républicain doit être combattu.

Le calvaire d'Ilan Halimi annonçait bien d'autres crimes : les actes terroristes commis par Mohammed Merah à Toulouse, la tuerie du musée juif de Bruxelles ou encore l'attentat de l'Hyper Cacher. Tout récemment, le quotidien *Le Monde* consacrait sa une à la montée d'un « antisémitisme du quotidien ».

Cette situation nous oblige. Nous sommes nombreux à nous demander comment faire reculer les discours de haine qui constituent le terreau de cette violence et de la radicalisation, comment protéger nos concitoyens victimes du racisme quotidien et ordinaire, comment transformer en actes notre volonté de ne plus jamais vivre cela.

Monsieur le Premier ministre, nous avons retenu du discours que vous avez prononcé à l'occasion des vœux à la communauté juive que vous souhaitiez faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une priorité du Gouvernement. Pouvez-vous préciser vos intentions sur le sujet devant la représentation nationale ? *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Philippe, *Premier ministre.* Madame la députée, colère, indignation, dégoût même, tristesse : voilà ce que m'inspire cette nouvelle dégradation de la stèle érigée à la mémoire d'Ilan Halimi. Avec ce vandalisme brutal, avec ces inscriptions odieuses, une nouvelle fois, on insulte la mémoire d'un jeune Français, sauvagement torturé et assassiné, on insulte sa famille, à laquelle je pense aujourd'hui, on insulte ses proches, ses amis – on vous insulte, madame la députée, on m'insulte, on insulte tous les représentants de la nation, on insulte la République tout entière.

Ce n'est pas la première fois que cette stèle est vandalisée et Mme la maire de Bagneux a pris la décision, que je salue, de systématiquement en poser une nouvelle, de ne rien céder et d'être toujours présente pour dire que ces inscriptions, ces insultes n'auront jamais le dernier mot. Je veux lui rendre hommage. *(Vifs applaudissements sur tous les bancs.)*

Vous l'avez dit, madame la députée : hier soir, 200 à 300 personnes étaient présentes dans le petit square où a été érigée la stèle. Ce matin même, avec vous, avec M. le préfet, avec Mme la maire de Bagneux, nous avons pu, pendant un instant, nous recueillir à la mémoire d'Ilan Halimi.

Je dois néanmoins dire à la représentation nationale que le nombre de ces actes est en diminution depuis deux ou trois ans, grâce notamment à l'action résolue de l'ensemble des acteurs publics qui contribuent à lutter contre, par la prévention et par la répression. Je voudrais rendre hommage à Manuel Valls qui, sur ce sujet, a été d'une immense clarté et d'une très grande résolution ; cette diminution doit aussi être portée à son crédit. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM, ainsi que sur les bancs des groupes LC, LR et NG.)*

Malgré cela, ces actes restent trop nombreux ; et s'il n'en restait qu'un, il serait inacceptable. Nous devons lutter en permanence. C'est pourquoi j'ai dit, et je le répète devant la représentation nationale aujourd'hui, que nous élaborerons un nouveau plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui se focalisera sur les actions de prévention et de répression. Il s'intéressera notamment, en écho à ce que j'indiquais hier, à l'action sur les réseaux sociaux et sur l'internet. L'impunité qui semble attachée à l'anonymat sur les réseaux sociaux ne peut en effet être acceptée.

Mme Brigitte Bourguignon. Très bien.

M. Edouard Philippe, *Premier ministre .* Nous ferons aussi, dans la lignée de ce qui a été engagé par nos prédécesseurs, le maximum pour sécuriser les lieux confessionnels et les lieux de culte. Notre pays garantit la liberté de croire ou de ne pas croire ; et lorsqu'on garantit la liberté de croire, on garantit la sécurité des lieux de culte. Nous agirons à la fois par une sécurisation au moyen de personnels et en engageant des travaux qui permettront la sécurisation physique des bâtiments dans lesquels s'exercent les cultes.

Lorsqu'on s'attaque à un citoyen français en raison de ses croyances, ou de ses non-croyances, on s'attaque à l'ensemble des Français. Nous devons, dans les discours, ne jamais rien concéder ni rien passer. Nous devons, dans les actes, ne jamais rien concéder ni rien passer. C'est un combat pour nous-mêmes, pour ce que nous sommes, pour nos enfants. C'est un combat essentiel. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Données clés

Auteur : Mme Laurianne Rossi
Circonscription : Hauts-de-Seine (11e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 260
Rubrique : Ordre public
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG260

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 novembre 2017
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 novembre 2017